



Amicale des Retraités PHILIPS

B.P.313 92156 Suresnes Cedex – Tél. 01 47 72 28 46 - @ : amiphi@orange.fr
Site internet www.amiphi.fr (Permanence le Mardi de 10 à 11 h 30 et de 14 à 16 heures)

Suresnes, novembre 2014

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2015

Cher(e) Ami(e),

—
Veuillez trouver ci-joint le bulletin de renouvellement d'adhésion à l'Amicale pour l'année 2015.

Sont exonérés de cotisation les **adhérents ayant plus de 90 ans** au 1^{er} janvier 2015.

La cotisation à l'Amicale est exigible le 1^{er} janvier de chaque année. L'Assemblée Générale du 18 mars 2000 a fixé la cotisation minimum à 15 €. Par contre nous vous rappelons qu'aucun maximum n'est fixé, et que le montant moyen pour l'année 2014 a été de **22 €**. Merci d'éviter les centimes d'€uros.

Dans tous les cas, nous vous demandons de bien vouloir nous **retourner le bulletin de renouvellement ci-joint**, après l'avoir complété et signé, accompagné du règlement de votre cotisation pour le **15 janvier 2015** à l'adresse suivante :

Amicale des Retraités Philips
Secrétariat
BP 313
92156 SURESNES Cedex

Amicalement,

Les Secrétaires de l'Amicale :
Nicole CABANIÉ, Michèle GRIBOUT
Françoise MARINI

**BULLETIN DE RENOUELEMENT
D'ADHÉSION 2015**

Bulletin à renvoyer avant **le 15 janvier 2015** à :

AMICALE DES RETRAITÉS PHILIPS

Secrétariat

BP 313

92156 Suresnes Cedex

Numéro de carte Amicale : **ARPM**

M / Mme / Mlle. Prénom:

Date de naissance : / / **19** **(Obligatoire)**

Adresse (ville seulement) : Code Postal:

Courriel (en MAJUSCULES) :

Téléphone fixe ou mobile : **(Obligatoire)**

Je suis dispensé de cotisation ayant plus de 90 ans au 1^{er} janvier 2015, **et je retourne ce document pour valider mon adhésion.**

Je règle ma cotisation 2015 pour la somme de : €uros

(Moyenne 2014 : 22 €uros - 15 €uros minimum) par chèque à l'ordre de "Amicale des Retraités Philips". (Merci d'éviter les centimes d'€uros.)

Je ne souhaite plus adhérer à l'Amicale, **et je retourne ce document pour faire part de ma décision (courriel accepté), ou je téléphone au Secrétariat.**

A Le

Signature (obligatoire) :

Partie réservée à l'Amicale des Retraités Philips

Informatique et cotisations.

Trésorerie.

